

L'Anse-Saint-Jean, le 22 septembre 2014.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

\_\_\_\_\_ Daniel Corbeil, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents :           Anicet Gagné  
                                  Yvan Côté  
                                  Victor Boudreault

Sont absents :            Nathalie Tremblay  
                                  Graham Park  
                                  Éric Thibeault

381-2014  
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée, appuyé.

382-2014  
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Plan d'investissement au Mont Édouard
4. Avis de motion - Modification au règlement de zonage 89-109 concernant la zone 169-5 H
5. Période de question
6. Fermeture de la séance.

383-2014  
CAUTIONNEMENT D'UN EMPRUNT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT POUR LE CENTRE RÉCRÉOTOURISTIQUE DU MONT ÉDOUARD

CONSIDÉRANT QUE depuis l'acquisition du Mont Édouard par la municipalité en 2005 la Société de développement gestionnaire des infrastructures par le biais du comité de gestion du centre récréotouristique voit au bon fonctionnement de la station;

CONSIDÉRANT QU'en avril 2010, la municipalité avait, suite à l'approbation par le ministère des Affaires municipales, cautionné un prêt de 400 000\$ et que ce prêt arrivera à échéance en mai 2015;

CONSIDÉRANT QU'en date d'aujourd'hui le comité de gestion du centre récréotouristique a toujours rempli ses obligations quant au remboursement de ce prêt;

CONSIDÉRANT QUE le Mont Édouard est l'un des moteurs économiques de la municipalité depuis 24 ans;

CONSIDÉRANT QU'en novembre dernier un plan d'investissement prévoyant des travaux de mise à niveau et d'amélioration des infrastructures de la station de un million six cent mille dollars (1,600,000.00 \$) a été déposé au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE Promotion Saguenay a confirmé sa participation financière

avec un montant de 150 000\$ sur trois ans et que la Caisse populaire du Bas-Saguenay va contribuer également avec un montant 100 000\$ sur quatre ans;

CONSIDÉRANT QU'entre-temps le comité de gestion du centre récréotouristique devra obtenir un prêt de 250 000\$ pour effectuer ces travaux;

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au Ministres des Affaires municipales d'autoriser la municipalité à cautionner pour un montant de 220 000\$ le prêt de 250 000\$ de la Société de développement fait auprès de la Caisse Desjardins du Bas-Saguenay pour la réalisation d'une partie des travaux de mise à niveau et d'amélioration des infrastructures au Mont Édouard prévus au plan d'investissement

384-2014

CAUTIONNEMENT DE 50 000\$ POUR LE MONT ÉDOUARD DANS LE CADRE DES TRAVAUX PRÉVUS AU PLAN D'INVESTISSEMENT

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean cautionne un emprunt de 50 000\$ de la Société de développement pour la réalisation d'une partie des travaux prévus au plan d'investissement et que ce cautionnement soit effectif jusqu'à l'approbation de la demande de cautionnement d'un prêt de 250 000\$ par le Ministre des Affaires municipal présenté dans le cadre du plan d'investissement et d'amélioration des infrastructures de la station.

385-2014

APPELS D'OFFRE POUR LES ÉQUIPEMENT D'ENNEIGEMENT AU MONT ÉDOUARD

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers de demander des soumissions pour l'achat des équipements et matériel prévus pour la mise à niveau et l'amplification du système d'enneigement au Mont Édouard

386-2014

AVIS DE MOTION CONCERNANT UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 89-107 POUR LA ZONE 169-5 H

Avis de motion est donné par Monsieur Victor Boudreault que dans une assemblée ultérieur sera déposé un projet de règlement concernant une modification au règlement de zonage 89-107 pour la zone 169-5 H.

PÉRIODE DE QUESTIONS

387-2014

FERMETURE DE LA SÉANCE

Propose la fermeture de la séance à 17h35

---

Monsieur Daniel Corbeil, secrétaire trésorier / directeur général

---

Monsieur Lucien Martel, maire

*« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*